

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 14, après la première occurrence du mot :

« titre »,

insérer les mots :

« des articles 5 et 6 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« au titre des articles 5 ou 6 du règlement (UE) n° 2022/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 précité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.